L'ALBIZIA ★★★★
Camping - hôtellerie de Plein Air

Tél : 02 28 11 28 50
52, Route de la rive
85690 Notre Dame de Monts

www.campinglalbizia.com
contact@campinglalbizia.com

Contrat de Location

Entre soussigné et le Camping l'Albizia, il a été arrêté ce qui suit :

Nom _____ Prénom : _____

Adresse :_____

Code Postal : _____ Ville : _____

Portable : _____ Télephone : _____

E-mail : _____ N° Allocataire (bénéficiaire Vacaf) : _____

J'accepte les conditions de location ainsi que les tarifs et m'engage à occuper ;

Participants au séjour

Nom	Prénom	Date de naissance
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

Date du séjour du / au / / 2027

Mobil-home : *Arrivée Basse-saison 14h-18h / Haute saison 15h-20h* *Départ Basse saison et Haute saison 10h maximum*

Emplacement : *Arrivée Basse-saison 14h-18h / Haute saison 13h-20h* *Départ Basse saison et Haute saison 12h maximum*

☐ MH Oyat, 2 pers ☐ MH Nature (sans TV), 4 pers ☐ MH Littoral, 4 pers

☐ MH Littoral Premium, 4 pers ☐ MH Dune, 4/5 pers ☐ MH Dune Premium, 4/5 pers

☐ MH PMR Marais, 4/5 pers ☐ MH Saline, 6 pers ☐ MH Pinède, 6/7 pers

Pour une arrivée le mercredi ou le dimanche : MH Merc/Merc. ☐ Dune ☐ Pinède MH Dim/Dim. ☐ Dune ☐ Pinède

☐ Emplacement nu, 8 pers maximum ➜ ☐ Supplément électricité 16 A - Basse saison 5€/nuit - Haute saison 6€/nuit

Animal (maximum 1) : 5.00 €/nuit ☐ Chien ☐ Chat Race :

Nombre de nuits :

Montant de la location :€

Promotion :€

Prise en charge VACAF :€

Montant total de la location : €

Acompte à verser : Acompte 30 % du montant de la location €

Frais de dossier : BS 10€ / HS 19 € €

☐ Je souscris à l'assurance annulation

☐ Je ne souscris pas à l'assurance annulation

4,1 % du montant du séjour (hors frais de dossier et taxe de séjour) €

Total de l'acompte à verser : €

Solde : À régler au plus tard 1 mois avant l'arrivée (échéancier possible sur demande)

MODES DE PAIEMENT : ☐ Virement bancaire IBAN : FR76 1470 6001 7800 0610 2148 201 BIC : AGRIFRPP847 ☐ Chèque vacances

☐ Chèque bancaire (200 € maximum) à l'ordre du Camping l'Albizia

Je déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales.

A Le Signature :

Conditions générales de vente

1. Admission et Séjour

Les touristes ne sont admis que sur autorisation du responsable du bureau d'accueil et s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion par le responsable ou les forces de l'ordre. Le signataire du contrat doit être majeur et est responsable du matériel confié. Un seul véhicule est autorisé par emplacement (les véhicules supplémentaires restent au parking).

2. Réservation et Paiement

La réservation devient définitive à réception du contrat complété, signé et accompagné de l'acompte (30 % du montant du séjour) ainsi que des frais de dossier non remboursables (10 € en hors saison / 19 € en juillet et août). La décision d'accepter la réservation dépend uniquement du camping. Le solde du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée.

3. Retard et Départ Anticipé

En cas de retard sur la date d'arrivée, merci d'en aviser le camping. En l'absence de message, l'hébergement ou l'emplacement devient vacant 24 heures après la date prévue. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive, quelle qu'en soit la raison.

4. Location d'un Emplacement Nu

a) L'emplacement sera disponible à partir de 13H le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 12H le jour du départ.
b) Le solde du séjour sera intégralement réglé au plus tard 1 mois avant votre arrivée.
c) Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.
d) Les journées, installations et personnes supplémentaires, ainsi que les redevances doivent être signalées à l'arrivée.

5. Location de Mobil-home

a) Pour une location à la semaine, le mobil-home sera disponible à partir de 15H le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 10H le jour du départ.
b) Le solde du séjour sera intégralement réglé au plus tard 1 mois avant votre arrivée. Vous devez nous avertir de tout retard éventuel, sinon 24H après la date prévue, la réservation sera annulée.
c) Les mobil-homes sont loués pour un nombre de personnes donné. Tout surnombre sera facturé suivant le tarif de la prestation « personne supplémentaire » en vigueur sur le camping.
d) Le mobil-home sera rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. À défaut, le locataire devra acquitter une somme de 100 € pour le nettoyage. Toute dégradation ou objet manquant sera à la charge du locataire.
e) Une caution globale de 300 € (ventilée en 100 € pour le forfait ménage et 200 € de garantie contre les dégâts éventuels) sera demandée au locataire à son arrivée par empreinte bancaire. Elle sera restituée au moment du départ après vérification de l'installation, ou dans les 15 jours après votre départ si le camping n'a pas la possibilité de procéder aux vérifications au moment du départ (sous déduction des détériorations, manquants ou frais de remise en état).
f) En cas de départ en dehors des heures de bureau, la caution sera annulée/restituée après état des lieux de l'hébergement (clés restituées dans la boîte aux lettres à l'entrée du camping).

6. Annulation

L'annulation doit toujours faire l'objet d'un message écrit.

a) Plus de 30 jours avant la date d'arrivée, une somme égale à 25 % du prix de la location sera retenue.
b) Entre 30 jours et la date d'arrivée, la totalité du prix de la location sera conservée.
c) Les frais de dossier ne seront en aucun cas remboursés.

Le camping l'Albizia vous propose une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.
La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable. Elle peut être souscrite ultérieurement jusqu'à 6 semaines avant la date d'arrivée de la réservation.
En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.
Aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'est pas souscrite.

7. Animaux de Compagnie

Enregistrement & Quota : À votre arrivée, il est obligatoire d'enregistrer votre animal (un seul animal autorisé par hébergement).

Identifications & Vaccins : La présentation d'un carnet de vaccination à jour est requise pour chaque animal. Tous les chats et chiens doivent être identifiés, vaccinés contre la rage, et porter un collier indiquant le nom et l'adresse du propriétaire, conformément à l'arrêté ministériel du 22 janvier 1985.

Chiens de catégories 1 et 2 : Les chiens appartenant aux catégories 1 et 2 ne sont pas autorisés sur le site.

Comportement & Responsabilité : Votre animal doit être tenu en laisse dans l'enceinte du camping. Il est interdit de laisser votre animal seul sur le site ou enfermé pendant votre absence. En tant que propriétaire, vous êtes légalement responsable de votre animal.

Propreté & Plage : Nous vous demandons de sortir votre chien du camping pour ses besoins et de nettoyer après lui. Des sacs pour déjections canines sont fournis à cet effet. La plage, accessible depuis le camping, n'accueille les chiens en laisse que du 1er octobre au 31 mars.

8. Hygiène, Consignes et Espace Aquatique

Toute l'équipe est vigilante en matière d'hygiène pour votre bien-être, ainsi qu'en matière d'esthétisme du camping et de ses équipements. Merci de garder vos mégots dans les réceptacles prévus à cet effet.

Tenue de bain : LES MAILLOTS DE BAIN SONT OBLIGATOIRES à l'espace aquatique.
Pour des raisons d'hygiène, les longs shorts de bain et les burkinis ne sont pas autorisés. Seuls sont acceptés les maillots de bain classiques, les boxers, les shorts de bain courts, ainsi que les tee-shirts anti-UV.

Accès et sécurité : La piscine est strictement réservée à la clientèle séjournant sur le camping et en aucun cas aux visiteurs. Le non-respect des consignes de sécurité pourra entraîner une exclusion de la piscine.

Hygiène des bassins : Avant de pénétrer dans les bassins, les baigneurs doivent passer sous les douches et par les pédiluves.

9. Bruit, Tranquilité et Silence

Afin de préserver la tranquillité de tous, nous demandons à chacun de veiller au respect et au calme du voisinage. Le Client doit éviter tout bruit, discussion bruyante ou comportement susceptible de gêner les autres vacanciers. Les appareils sonores doivent être utilisés à un volume raisonnable.
Le silence complet doit être respecté entre 23 heures et 7 heures. Pendant cette période, toute nuisance sonore est strictement interdite.

10. Règlement Intérieur et Juridiction

Le locataire doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. En cas de litige qui ne serait pas réglé à l'amiable, le Tribunal de La Roche-sur-Yon en Vendée est seul compétent.

11. Médiation des Litiges

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L. 152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de :

SAS Médiation Solution
222 chemin de la Bergerie, 01800 Saint-Jean-de-Niost

Site : https://www.sasmediationsolution-conso.fr |
Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr